



## POSSIBILITE DE RENOUVELER / FAIRE UN CDD

-----  
Par Voltaire94

Bonjour,

Je souhaiterais des renseignements sur ma situation contractuelle personnelle et sur la possibilité ou non d'être reconduit en durée à contrat déterminée.

Mes périodes de contrats sont les suivantes :

- 1er contrat : - CDD pour remplacement dans le cadre d'un congé maternité à terme imprécis (c'est-à-dire jusqu'au retour de la salariée absente) du 14 mars au 30 septembre 2017 (date minimale) en tant que Responsable RH  
- Avenant de renouvellement sur ce même contrat jusqu'au 15 octobre 2017

? Durée totale 6 mois

- 2eme contrat : - CDD pour accroissement temporaire d'activité à terme précis du 16 octobre 2017 au 27 avril 2018 en tant que Chargée de missions RH

- Avenant de renouvellement sur ce même contrat jusqu'au 31 octobre 2018

? Durée totale 1 an (et 15 jours)

Il y a une volonté partagée de poursuivre la relation contractuelle mais à durée déterminée directement à l'issue du contrat en cours (1er novembre 2018). Mes questionnements s'articulent donc autour des possibilités offertes :

- Est-il possible de reconduire une nouvelle fois (soit la deuxième fois) le 2eme contrat (celui en cours) par avenant de renouvellement (même poste, mêmes missions, même motif de recours) ? et si oui de combien de temps ?

- Est-il sinon possible de m'établir un nouveau CDD ? et dans ce cas quel est le délai légal de carence à respecter ? est-ce que le même poste peut être repris ? les mêmes missions ? le même motif (surcroît) ?

Merci par avance de votre expertise sur mon cas.

Cordialement

-----  
Par janus2

- 1er contrat : - CDD pour remplacement dans le cadre d'un congé maternité à terme imprécis (c'est-à-dire jusqu'au retour de la salariée absente) du 14 mars au 30 septembre 2017 (date minimale) en tant que Responsable RH

- Avenant de renouvellement sur ce même contrat jusqu'au 15 octobre 2017

? Durée totale 6 mois

Bonjour,

Là, il y a un problème. Un CDD à terme imprécis ne peut pas être renouvelé.